

# Comment gérer le report de la récupération des heures supplémentaires dans le secteur SAS ?

## Réponse courte

Les heures supplémentaires dans le secteur SAS doivent être récupérées dans un délai maximal de **6 mois** suivant leur réalisation, sauf disposition plus favorable prévue par la **convention SAS 2025-2027 (applicable en 2025, 2026 et 2027)**. La rémunération selon les barèmes SAS reste due indépendamment de la récupération, conformément aux arts. L.211-22 à L.211-27 du Code du travail. Le report doit être formellement documenté selon les standards de **traçabilité** du secteur SAS, approuvé par la délégation du personnel (art. L.414-3) et les heures supplémentaires notifiées à l'**ITM** dans les **8 jours** (art. L.211-30). La gestion des récupérations doit impérativement tenir compte des contraintes de **continuité des soins** et des spécificités du **Plan de Travail Individualisé (PTI)** du secteur SAS.

## Définition

Le repos pour heures supplémentaires dans le **secteur SAS** (Services d'Aide et de Soins) constitue la compensation en temps de repos accordée pour les heures effectuées au-delà de la durée normale selon le **PTI** de **8 heures par jour** ou **40 heures par semaine**. Cette récupération s'effectue heure pour heure selon les dispositions des arts. L.211-22 à L.211-27, indépendamment de la rémunération selon les barèmes de la **convention SAS 2025-2027** qui reste due. Dans le secteur d'aide et de soins, cette gestion doit tenir compte des impératifs de **continuité des soins**, des **astreintes** et des **horaires variables**.

## Questions fréquentes

### Comment concilier la récupération des heures supplémentaires avec la continuité des soins dans le secteur SAS ?

La planification des récupérations doit être coordonnée avec les équipes opérationnelles pour maintenir la continuité des soins. Il faut tenir compte des astreintes, des horaires variables spécifiques au secteur, et établir des protocoles adaptés aux contraintes du secteur d'aide et de soins tout en respectant les droits des salariés selon la convention collective SAS.

### Quel est le délai maximum pour récupérer les heures supplémentaires dans le secteur SAS au Luxembourg ?

Les heures supplémentaires dans le secteur SAS doivent être récupérées dans un délai maximal de 6 mois suivant leur réalisation, sauf disposition plus favorable prévue par la convention collective SAS. Ce délai doit être respecté même si la rémunération selon les barèmes SAS reste due indépendamment de la récupération.

### Quelles sont les obligations de l'employeur pour gérer les heures supplémentaires dans le secteur SAS ?

L'employeur doit obtenir l'autorisation préalable du ministre du Travail, notifier à l'ITM dans les 8 jours, tenir un registre spécial numéroté, consulter la délégation du personnel, et respecter les contraintes de continuité des soins. Il doit également respecter les limites de 10 heures par jour et 48 heures par semaine.

### Quelles sont les sanctions en cas de non-respect des obligations légales pour les heures supplémentaires dans le secteur SAS ?

Le non-respect des obligations légales dans le secteur SAS expose l'employeur à des amendes administratives pouvant atteindre 25 000 euros par infraction. La traçabilité complète des décisions selon les standards du secteur SAS et l'approbation formelle de la délégation du personnel sont essentielles pour prévenir tout contentieux.

## Conditions d'exercice

Pour mettre en place un système de récupération des heures supplémentaires dans le secteur SAS, les obligations légales suivantes s'appliquent.

Obligation	Base légale	Détail
<b>Autorisation préalable</b>	Art. <u>L.211-23</u>	Accord du ministre du Travail pour tout dépassement des limites légales
<b>Limites maximales</b>	Art. <u>L.211-12</u>	10 heures par jour et 48 heures par semaine
<b>Notification ITM</b>	Art. <u>L.211-30</u>	Toute prestation d'heures supplémentaires notifiée à l' <u>ITM</u> dans les <b>8 jours</b>
<b>Registre spécial</b>	Art. <u>L.211-29</u>	Registre numéroté détaillant les heures supplémentaires par salarié
<b>Consultation délégation DP</b>	Art. <u>L.414-3</u>	Consultation obligatoire sur les modalités de récupération
<b>Continuité des soins</b>	Convention SAS 2025-2027	Coordination avec les équipes lors de la planification des récupérations

## Modalités pratiques

La gestion concrète des récupérations d'heures supplémentaires dans le secteur SAS implique les étapes suivantes.

Étape	Description
<b>Enregistrement quotidien</b>	Inscription des heures supplémentaires selon le PTI dans le registre spécial (art. <u>L.211-29</u> )
<b>Planification des récupérations</b>	Accord écrit du salarié, coordination avec les équipes opérationnelles
<b>Délai légal</b>	Récupération dans un délai maximal de <b>6 mois</b>
<b>Versement de la rémunération</b>	Barèmes de la convention SAS 2025-2027 appliqués dès le mois concerné
<b>Conservation des documents</b>	Justificatifs conservés <b>5 ans minimum</b>
<b>Valeur du point</b>	Application de la <b>valeur du point indiciaire SAS</b> (23,40072 €) pour les calculs

## Pratiques et recommandations

Établir une procédure interne écrite validée par la délégation du personnel et conforme à la **convention SAS 2025-2027**, avec un système de suivi informatisé respectant le RGPD et adapté aux spécificités du **PTI**. **Prévoir** des alertes automatiques pour les échéances de récupération en tenant compte des contraintes de **continuité des soins**, et **former** régulièrement l'encadrement aux procédures de gestion spécifiques au secteur SAS. **Documenter** systématiquement les accords et dérogations selon les standards de **traçabilité** du secteur pour se prémunir contre tout contentieux devant le **tribunal du travail**.

## Cadre juridique

Référence	Description
Art. <a href="#">L.211-12</a>	Durées maximales de travail : 10h/jour, 48h/semaine
Art. <a href="#">L.211-22</a> à <a href="#">L.211-26</a>	Régime des heures supplémentaires : conditions, procédure, compensation
Art. <a href="#">L.211-27</a>	Majoration obligatoire des heures supplémentaires
Art. <a href="#">L.211-29</a>	Obligation de registre spécial des heures supplémentaires
Art. <a href="#">L.211-30</a>	Notification obligatoire à l' <a href="#">ITM</a> dans les 8 jours
Art. <a href="#">L.414-3</a>	Consultation de la délégation du personnel
Art. <a href="#">L.562-1</a> à <a href="#">L.562-4</a>	Sanctions administratives
<b>Convention SAS 2025-2027</b>	Dispositions relatives aux heures supplémentaires, PTI et grilles de rémunération
<b>Loi du 24 juillet 2024</b>	Conditions de travail transparentes et prévisibles

Le non-respect des obligations légales dans le secteur SAS expose l'employeur à des amendes pouvant atteindre **25 000 euros** par infraction et à tout contentieux devant le **tribunal du travail**, d'où la nécessité d'une **traçabilité** complète et d'une approbation formelle de la délégation du personnel.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.